



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 130300

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le nouveau BTS esthétique-cosmétique-parfumerie qui devrait remplacer, dès septembre 2012, l'actuel BTS d'esthétique cosmétique. Ce nouveau BTS se réduirait à 180 heures soit un tiers des heures de techniques esthétiques de l'ancien BTS (513 heures). Cette formation modifiée comporte trois dominantes : cosmétologie, management et formation destinée aux marques et s'accompagne de 13 semaines de stage, période trop longue puisque les stagiaires n'effectuent en général que des tâches subalternes sans grand intérêt pour leur formation. La confédération nationale artisanale des instituts de beauté (CNAIB) déplore le contenu de ce nouveau BTS esthétique cosmétique et parfumerie et préconise en revanche, un diplôme obtenu en deux ans après une formation de techniques esthétiques d'un minimum de 500 heures et une formation aux spécialisations durant la 3e année. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les suites qu'il entend réserver aux professionnels de l'esthétique qui souhaitent un BTS garantissant un nombre suffisant d'heures pour répondre aux critères du principe de précaution et à la sécurité des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130300

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2196

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)